



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'économie de la
formation et de la recherche DEFR
Monsieur le Président de la Confédération
Guy Parmelin
Palais fédéral est
3003 Berne

Courriel : tamara.blumenthal@seco.admin.ch
kaja.meier@seco.admin.ch

Fribourg, le 14 septembre 2021

Modification de l'ordonnance sur les mesures dans le domaine de l'assurance- chômage en lien avec le coronavirus (COVID-19) / Ordonnance COVID-19 assurance-chômage

Monsieur le Président de la Confédération,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de votre courrier du 13 septembre 2021 ouvrant consultation sur la modification de l'ordonnance sur les mesures dans le domaine de l'assurance-chômage en lien avec le coronavirus (COVID-19).

Le Gouvernement fribourgeois s'en réfère notamment à sa prise de position sur la prolongation des aides pour l'ensemble des branches de l'économie pour ce qui en est des mesures exceptionnelles concernant les RHT (art. 17 al. 1, 2 et 3 ainsi que 17a et 17b de la loi COVID-19). Partant, **il soutient sans réserve la prolongation** jusqu'au 31 décembre 2021 de l'abrogation temporaire de l'article 46, alinéas 4 et 5, et la modification temporaire de l'article 63 OACI.

Tout en vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la Confédération, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-François Steiert, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat